



GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES

Association Loi 1901
Siège social : 18 rue Goubet
75019 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES

Association Loi 1901
Siège social : 18 rue Goubet
75019 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GREF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie



significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 27 mai 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	307 605,04	183 901,04
Terrains					Résultat de l'exercice	395,05	123 704,00
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	308 000,09	307 605,04
Autres immobilisations corporelles	6 713,48	6 713,48			<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	53 256,69		53 256,69	52 234,94	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	5 085,00		5 085,00	5 085,00	Provisions pour charges		
Total	65 055,17	6 713,48	58 341,69	57 319,94	Total		
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	10 139,28		10 139,28		Fournisseurs	8 400,00	23 280,00
Autres créances	54 309,69		54 309,69	29 106,70	Dettes fiscales et sociales	15 768,46	14 464,93
Trésorerie	326 940,51		326 940,51	352 220,35	Autres dettes	117 562,62	99 527,66
Charges constatées d'avance				6 230,64	Produits constatés d'avance		
Total	391 389,48		391 389,48	387 557,69	Total	141 731,08	137 272,59
Total	456 444,65	6 713,48	449 731,17	444 877,63	Total	449 731,17	444 877,63

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	32 062,25	29 117,55
Ventes de marchandises	1 736,50	
Prestations de service	66 585,00	2 837,50
Subventions d'exploitation	137 954,26	469 896,28
Dons et Mécénat	257 397,21	335 821,95
Contributions financières	52 254,34	62 229,51
Autres produits	831,06	3 816,54
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	548 820,62	903 719,33
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	79,45	1 137,08
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	434 347,40	694 917,09
Aides financières	2 800,00	2 394,00
Impôts et taxes	1 522,27	1 089,84
Salaires	65 153,66	58 737,27
Charges sociales	27 211,26	20 436,29
Autres charges	20 447,45	205,85
Dotations aux amortissements		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	551 561,49	778 917,42
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-2 740,87	124 801,91
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	3 135,92	3 510,77
Autres produits financiers		1 010,87
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 135,92	4 521,64
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 135,92	4 521,64
RESULTAT COURANT (I + II)	395,05	129 323,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		5 619,55
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		5 619,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-5 619,55
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	395,05	123 704,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	2 694 240,00	1 958 040,00
Total	2 694 240,00	1 958 040,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	2 694 240,00	1 958 040,00
Total	2 694 240,00	1 958 040,00

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un bénéfice de 395,05 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Le GREF œuvre pour le développement d'une citoyenneté démocratique qui prenne en compte la diversité, dans le respect de la liberté et de l'égalité, dont l'égalité femmes-hommes, et dans un esprit de laïcité.

L'association ci-dessus désignée, a pour objet de rassembler les personnes qui sont volontaires pour engager des actions de formation auprès d'institutions, d'organisations éducatives, socio-éducatives, d'associations pédagogiques et/ou de tout groupe poursuivant les mêmes objectifs que ceux définis dans la Charte du GREF, en France et à l'étranger, notamment dans les pays en voie de développement.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilisation estimée. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- installations générales : en fonction de la durée du bail précaire,
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans ;

Traitement comptable des subventions :

Comme l'an passé, le traitement comptable pour l'ensemble des subventions est le suivant :

Les fonds dédiés sur subventions, représentant les engagements relatifs à des projets dont le financement a été notifié au titre de l'exercice clos ou des exercices antérieurs et pour lesquels les actions ne sont pas encore terminées à la date de clôture de l'exercice, sont inscrits au crédit du compte 471 « subventions utilisables » pour les charges non encore engagées sur les subventions (hors dettes aux régions), soit 95 924,45 € au 31 décembre 2025.

Evaluation des frais de structure :

Comme l'an passé, les frais de structure sont comptabilisés en produits au prorata des charges engagées.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 713,48			6 713,48
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	6 713,48			6 713,48

b) Acquisitions et désinvestissements

Néant

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	6 713,48			6 713,48
Mobilier de bureau	20%				
Total		6 713,48			6 713,48

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Autres prêts			
Titres	53 256,69		53 256,69
Dépôts et cautionnements	5 085,00		5 085,00

3. Stocks

Les stocks de fournitures consommables ne sont pas valorisés au bilan compte tenu de leur montant peu significatif (ramettes de papier, boîtes d'enveloppes, etc.).

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers			
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	10 139,28		10 139,28
Total	10 139,28		10 139,28

5. Autres créances

Avances versées sur commande	14 322,00
Avance Prévoyance	0,00
Avances sur mission	39 987,69
	54 309.69

6. Trésorerie

Comptes courants siège	176 350,69
Livrets	131 361,12
Comptes courants des régions	19 228,70
	326 940.51

7. Charges constatées d'avance

Loyers	0,00
Chèques restaurant	0,00
0,00	

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale de 2025, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté en augmentation du fonds associatif dans son intégrité.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Total					

3. Fonds dédiés

--

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Dépréciations				
Total				

Dotations / reprises d'exploitation
Dotations / reprises financières
Dotations / reprises exceptionnelles
Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	0,00
Fournisseurs, factures non parvenues	8 400,00
	8 400.00

7. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	0,00
Provision pour congés payés	3 193,00
URSSAF	7 405,39
Retraite complémentaire	2 058,26
Prévoyance	246,47
Mutuelle	424,70
Charges sociales sur provision pour congés payés	1 418,00
Prélèvement à la source	0,00
Etat charges à payer	1 022,64
	15 768.46

8. Autres dettes

Avances sur mission

21 638,17

Fonds utilisables des projets en cours

95 924,45

117 562,62**9. Produits constatés d'avance**

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Prestations de service**

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Produits des activités annexes	66 585,00	2 837,50
Total Prestations	66 585,00	2 837,50

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions d'exploitation	137 954,26	469 896,28
Total	137 954,26	469 896,28

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Adhérents journées nationales et régionales	52 254,34	62 229,51
Total	52 254,34	62 229,51

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides financières	2 800,00	2 394,00
Total	2 800,00	2 394,00

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Divers

18 232,09

18 232,09

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	0	0	0	0
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	1	1	1	1
Total	2	2	2	2

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Néant

4. Autres engagements hors bilan

Néant